

2025/69

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 9 / 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
29/08/2025

Conseillers en exercice :
13

Présents :9

Votants :11

Pour :11

Contre :0

Abstention : ..0

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE-EN-QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, WARGNY Christophe.

Absents représentés : CAMBOU Michel par BACH Yves,
SINGLANDE Anthony par GOMEZ Hélène.

Absents : CONTE Benoît, NOUVIALE Arnaud.

Secrétaire de séance : ANDRIEU Francis.

Objet : Modification de règlement intérieur de la Cantine

Madame Isabelle Escudier informe l'assemblée,

Afin de s'adapter à la mise en place d'un portail spécifique « espace famille », il vous est proposé de modifier l'article 3 comme suit :

Article 3 : Modalités d'inscription

Les parents d'élèves remettent le bulletin d'inscription ci-joint à la personne responsable de la cantine dès la rentrée et une attestation Quotient familial au 1 septembre de l'année en cours à accueil.mairie@limogneenquercy.fr ou à l'accueil de la mairie contre remise d'un récépissé.

Il y a deux possibilités pour l'inscription :

- 1- A l'année scolaire : le jour de la rentrée les parents inscrivent les élèves auprès de la personne responsable de la cantine pour la durée de l'année scolaire ou sur l'espace famille.
- 2- Au mois : avant le 25 de chaque mois les parents inscrivent les élèves sur l'espace famille pour les repas du mois suivant.

Les familles déposent dès la rentrée une attestation de quotient familial au 1 septembre de l'année en cours sur le portail spécifique « espace famille ».

CONTRE	POUR	ABSTENTIONS	DÉCISION
0	11	0	Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A Limogne, le 4/09/2025

Le Maire,
Jean-Claude VIALETTE.

